



Charte éducative de confiance

École Notre Dame

1. Une communauté éducative fondée sur la confiance

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Pour les accompagner dans leur développement et leurs apprentissages, ils peuvent compter sur le concours de l'école.

Dans l'Enseignement catholique, la réussite éducative repose sur une collaboration confiante entre les familles, l'équipe éducative et les élèves. Ensemble, ils contribuent à faire de l'école un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et de croissance pour chaque enfant.

Cette collaboration suppose le respect des responsabilités de chacun, une volonté commune de dialogue et un engagement partagé au service des élèves. Les parents et les élèves sont ainsi invités à prendre une part active à la vie de l'établissement, dans le respect de son projet éducatif et de ses règles de fonctionnement.

2. Des attitudes communes pour construire la confiance

La qualité des relations entre les familles et l'école repose sur des attitudes partagées par tous :

- reconnaître et respecter les compétences et les responsabilités de chacun ;
- privilégier l'écoute, le dialogue et la recherche de solutions ;
- accueillir les points de vue de chacun sans préjugés ni jugements hâtifs ;
- faire preuve de loyauté, de transparence et de respect de la confidentialité des échanges.

Ces attitudes permettent de prévenir les incompréhensions, de dépasser les désaccords et de maintenir une relation constructive, toujours au service de l'enfant.

3. L'engagement de l'établissement

L'école Notre-Dame s'engage à créer les conditions favorables à une collaboration régulière et constructive avec les familles.

Pour cela, elle veille à :

- accueillir chaque famille avec attention et bienveillance ;
- identifier les interlocuteurs auxquels les parents et les élèves peuvent s'adresser ;
- proposer des temps de rencontre, de concertation et de participation à la vie de l'établissement, notamment à travers les réunions et les instances représentatives des parents ;
- informer régulièrement la communauté éducative des évolutions du système éducatif, des programmes, des projets et des activités de l'école ;
- assurer le suivi des apprentissages de chaque élève et accompagner son parcours scolaire et son orientation ;
- favoriser la représentation des parents au sein de chaque classe, notamment par la désignation d'un parent relais.

4. Une coresponsabilité éducative

L'éducation des enfants repose sur une responsabilité partagée entre l'école, les familles et les élèves, chacun agissant à sa place et dans son rôle propre.

Cette collaboration s'exerce dans trois domaines essentiels.

Les valeurs éducatives

L'école et les familles contribuent ensemble à transmettre aux enfants les valeurs nécessaires à leur épanouissement, à la vie en société et à l'exercice de leur citoyenneté : le respect, la solidarité, la responsabilité et l'attention aux autres. Ces valeurs s'inscrivent dans le projet éducatif de l'Enseignement catholique et de l'école Notre-Dame.

Le suivi du travail scolaire

L'équipe éducative accompagne les élèves dans leurs apprentissages et informe les familles de leurs progrès et de leurs éventuelles difficultés. Les parents soutiennent leur enfant dans son travail et entretiennent un dialogue régulier avec l'école. L'élève, quant à lui, est encouragé à s'investir progressivement dans ses apprentissages et à devenir acteur de sa réussite.

Le comportement et la vie collective

L'école veille au respect des règles communes et à la qualité de la vie collective. Les familles accompagnent leur enfant dans la compréhension et le respect de ces règles. Les élèves apprennent à respecter les personnes, à assumer leurs responsabilités et à contribuer à un climat scolaire serein.

5. Un cadre commun au service de tous

La collaboration entre l'école et les familles s'inscrit dans un cadre de référence partagé :

- Le projet éducatif définit les valeurs et les grandes orientations qui guident l'action de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement précise les actions et les modalités concrètes de mise en œuvre de ces orientations.
- Le règlement intérieur fixe les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école et au respect de chacun.

En cas de difficultés persistantes de comportement, un Programme de Réussite Éducative Disciplinaire pourra être mis en place afin d'accompagner l'élève dans une démarche de responsabilisation et de progrès. Dans ce cadre, un permis à points pourra lui être proposé, selon des modalités définies par l'établissement.

Élaborés au sein de la communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, ces documents constituent les repères communs auxquels chacun est invité à se référer.

6. Un engagement partagé

La présente charte est remise aux familles afin que le projet parental d'éducation et le projet personnel de chaque élève puissent s'inscrire dans les orientations éducatives de l'école Notre-Dame.

Par leur signature, les parents et l'élève manifestent leur adhésion aux principes de cette charte et leur volonté de contribuer, chacun selon ses responsabilités et ses possibilités, à la réussite éducative de l'enfant.

Cet engagement repose sur une conviction commune : c'est en travaillant ensemble, dans un climat de confiance, de respect et de dialogue, que nous pouvons aider chaque enfant à apprendre, à grandir et à s'épanouir.

La poursuite de la scolarité à l'école Notre-Dame suppose une collaboration avec l'équipe éducative et le respect du projet éducatif ainsi que du règlement intérieur. En cas de difficultés importantes et persistantes dans cette collaboration, la situation pourra être examinée par le chef d'établissement, dans le respect des règles applicables à l'établissement et des droits de chacun.

Signature :
D. POIREY

Signature des 2 parents :
(Obligatoire)

Signature de l'élève :
(dès le CE1)